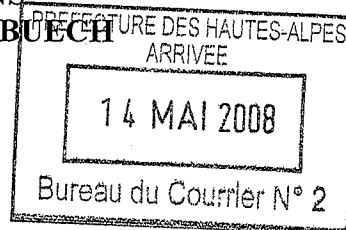


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX BUECH



Séance du : 5 mai 2008

Convocation du : 28 avril 2008

Objet : Avenant à la convention « collecte papier » avec la Communauté de Communes du Haut Buëch.

L'an deux mille huit, le cinq mai à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Châteauneuf d'Oze, sous la présidence de M. Michel Mescle, Président.

Secrétaire de séance : Mme Monique Barthélemy.

Etaient présents : R Fournel,, M. Barthélemy , R Uzes, J Bernard, P Schiazza, B Faure, M. Mescle, G. Lesbros, J-M Bermond, R Basset, M. Barbet, T. Arzailier, M Chautant, J-C Salles, G Garcin, J-L Pelloux, P. Aubin

Excusés : Francis Reynaud
Claudette Mezière remplacée par Nadège Lombard
Fabrice Roux remplacé par Yann Delaure

Le Vice-Président, Maurice Chautant, chargé du traitement des déchets ménagers et de l'environnement, rappelle aux délégués la convention en date du 21 août 1992, liant la Communauté de Communes des Deux Buëch et la Communauté de Communes du Haut Buëch pour la collecte du papier sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes des Deux Buëch.

Après avoir lu le projet d'avenant correspondant à l'année 2008, pour un montant de 10 058.88 €, il soumet le document à l'avis du conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte à l'unanimité le projet d'avenant et autorise le Président ou le vice-Président à le signer.

votants : 19
pour : 19
abstention : 0
contre : 0

Ainsi fait et délibéré à Châteauneuf d'Oze, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,
Michel Mescle